

# **À période exceptionnelle, rémunération des Forces de Vente adaptée**

Le, 30/04/2020

Le moment clé du dé-confinement approche, dans cette période inédite, personne ne peut présager du comportement des clients.

Une chose est certaine, comme dans toutes les périodes compliquées plus que jamais la concurrence sera exacerbée.

## ***la CFE-CGC ALERTE la direction***

En effet, la motivation de nos forces de vente sera un élément essentiel pour l'avenir de tous, salariés, PSA RETAIL France et par répercussion pour le Groupe.

Immédiatement se pose la question de la rémunération appliquée au cours des premiers mois de ce redémarrage.

Les vendeurs(-ses) connaissent bien les conséquences d'une inactivité durable et l'inévitable période d'inertie qui s'ensuit.

Le règlement des ventes en vigueur n'est pas adapté à une telle situation, il ne rémunère pas assez l'acte de vente à sa signature.

Dans cette conjoncture exceptionnelle, la direction se doit d'accompagner ses équipes commerciales, c'est au présent qu'il faut apporter de la visibilité **par une lecture simplifiée et des garanties** qui permettent à tous de se focaliser sur l'objectif principal.

**La CFE-CGC réitère sa demande et réclame en urgence l'engagement de discussions concrètes avec la direction.**

**Elle se tient prête à défendre les intérêts des salariés et par là même ceux de notre Entreprise qui n'ont jamais été aussi liés.**

***Prenez bien soin de vous et de vos proches !***

Frank TOUPET & François MICHALSKI

DSC et DSC suppléant

**PENSEZ À VISITER REGULIÈREMENT VOTRE SITE INTERNET :**

**<https://cfecgcpsaretail.wixsite.com/monsite>**

**« La santé des salariés est au cœur de nos préoccupations »**

